

Paievements anticipés pour le grain—Loi

J'exhorte donc les députés à approuver ces changements. Je crois savoir que tous les partis sont prêts à faire franchir immédiatement au bill toutes les étapes. Je songe à l'idée de renvoyer la question au comité plénier plutôt qu'à un comité permanent. Je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) fait signe que non. Si tous les députés ne sont pas d'accord, je m'en tiendrai à ce que j'ai déjà dit et je ne ferai qu'exhorter les députés à adopter le bill.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Madame l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill. En général, notre parti est d'accord sur les amendements proposés. Tout le monde sait que le premier bill de ce genre avait été présenté sous le régime du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). C'est l'une des mesures qui a été le plus utile aux agriculteurs de l'Ouest. Bien des gens ont tendance à en oublier l'importance.

En général, je me réjouis de ces amendements, surtout ceux qui concernant le grain humide ou gourd. La situation devient particulièrement alarmante pendant une année de récolte et, si les contingents sont tels que le grain ne peut être livré pour être asséché, les agriculteurs manquent d'argent et doivent prendre des décisions difficiles. S'ils ne battent pas leur grain, ils risquent de le perdre complètement s'il est recouvert par la neige avant la venue du temps sec, qui risque de ne jamais venir. S'ils récoltent le grain pendant qu'il est gourd et humide, ils peuvent le sauver, mais ils doivent alors l'assécher, ce qui peut leur coûter cher. C'est un grave problème étant donné la hausse rapide du prix du gaz propane, dont on se sert pour assécher le grain. Je doute que 10 cents le boisseau compense même le coût du séchage du grain humide. C'est un domaine où le groupe de recherche du ministère de l'Agriculture pourrait peut-être chercher des moyens de réduire le coût du séchage du grain, comme l'usage de l'énergie solaire, qui semble avoir connu un grand succès aux États-Unis et qui a réduit sensiblement le coût du séchage du grain.

Je suis d'accord sur l'amendement concernant la hausse des sommes mises à la disposition des producteurs lorsqu'ils ne peuvent moissonner à cause du mauvais temps, c'est-à-dire lorsque le grain est recouvert par la neige. Assez souvent, le grain doit être laissé dans les champs pendant l'hiver et les agriculteurs ont alors de la difficulté à faire face à leurs obligations. J'aimerais demander au ministre de nous dire, lors de son intervention de deuxième lecture, à quelle date les agriculteurs peuvent demander une indemnité pour les dommages causés par la neige et l'hivernage excessif. Il importe que cette date soit connue. En ce qui a trait à l'argent retenu sur les avances en espèces par suite du changement apporté à la vente du grain destiné à l'alimentation du bétail ou à la Commission, je pense que cela rallie l'accord général. Il faut donc forcément, en vertu du système actuel, permettre à l'agriculteur de vendre du grain en dehors de la Commission.

Le principe dont s'inspire le projet de loi est bon, en général. À l'encontre de bien des mesures adoptées par le gouvernement, bien des commissions gouvernementales, etc., qui s'occupent de la vente de produits agricoles, ce bill-ci ne bouleverse pas particulièrement la commercialisation du grain et, somme toute, n'accentue pas la tendance à une production excessive, en cas de stocks de grain excédentaires. Il permet simplement à l'agriculteur d'obtenir des liquidités lorsque, bien qu'il n'y soit pour rien, le marché, représenté par la Commission canadienne du blé, ne peut lui permettre de livrer son grain. Le bill est donc nécessaire et s'inscrit dans le système de commercia-

lisation dirigée, rendu nécessaire par la création de la Commission canadienne du blé. N'empêche que les grains non visés par la Commission, comme le colza et le lin, ne peuvent être expédiés parfois, parce qu'il faut que la Commission surveille le transport du grain.

Je voudrais parler de la répercussion de ce projet de loi sur les exportations de céréales canadiennes et nos relations internationales dans le commerce des denrées alimentaires. Des changements importants et profonds surviennent dans notre économie et il semble certain que la production et l'exportation des denrées canadiennes subissent des changements fondamentaux et radicaux. Après une période de prix très élevés, il y a un an, les agriculteurs constatent que le prix du blé est inférieur à \$3 sur les futurs marchés à la Bourse de Chicago qui donne le ton et fixe en majeure partie le prix de vente du blé dans le monde entier, y compris le prix de vente de la Commission canadienne du blé. La chose arrive au moment où les coûts pour la culture des céréales sont sensiblement accrus. Par exemple, l'engrais azoté coûte maintenant plus de \$200 la tonne. Ce coût a plus que doublé en quelques années et l'engrais se fait souvent rare.

Dans le monde entier, la quantité de denrées disponibles acquiert une nouvelle importance. De l'avis général, le monde vient à peine d'échapper à de graves disettes de vivres par suite des récoltes catastrophiques de 1972. Nous commençons à peine à nous constituer des stocks. Cette pénurie mondiale de nourriture a fait naître l'idée que le monde occidental en général et les États-Unis en particulier devraient utiliser leurs vastes surplus de denrées alimentaires comme moyen diplomatique, et qu'ils devraient faire contrepois à l'OPEP qui a réussi à faire passer le prix du pétrole de \$3 à \$12 le baril et espère le hausser encore l'automne prochain.

Ceux qui planifient l'activité du Canada sur le plan international estiment pour la plupart que le domaine de l'alimentation est important. Dans un discours qu'il prononçait à Vancouver en 1974, M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI, a fait état des éléments qui sont à l'origine des principaux problèmes liés à l'alimentation dans le monde, ceux qui concernent notamment les céréales. Il a rappelé que la faim n'est pas un phénomène nouveau sur terre. Elle existe depuis l'apparition de l'homme, mais au cours du dernier demi-siècle, la croissance démographique s'est accélérée de façon fantastique. Se fondant sur des statistiques, il a signalé que la population du globe augmente de 80 millions d'être humains par année, et que la consommation de nourriture des pays riches a aussi beaucoup augmenté. Il a précisé que la proportion des affamés du monde est demeurée relativement stable, soit entre 10 et 15 p. 100, ce qui est sans doute dû au fait que la production alimentaire dans le monde a augmenté d'environ 2.7 p. 100 au cours de la dernière décennie.

Démographes et agronomes se demandent si les réserves alimentaires mondiales peuvent être assez accrues pour répondre aux besoins d'une population en expansion. Selon certains, le Canada devrait faire un effort sincère pour fournir des denrées alimentaires aux pays en voie de développement et l'on suppose que ce bill devrait, dans une faible mesure, nous aider à accroître notre production. Mais je doute qu'il résolve tous les problèmes et qu'il constitue notre meilleure contribution au bien-être mondial. Depuis longtemps j'ai la conviction que le monde ne peut que se nourrir de ce qu'il peut produire dans ses pires années-récoltes. En outre, si la situation ne change pas, il y aura presque certainement de très maigres récoltes dans